



Sommaire p.1

Édito p.2

Hommage p.3

Actu p.4/5

Veille administrative p.6

Veille juridique p.7/8

Concours p.9/10/11

La vie du tableau p.12

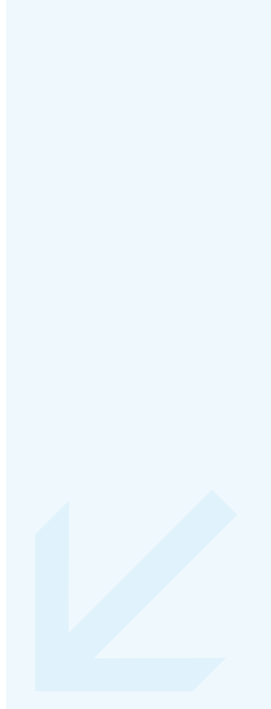
Agenda de l'Ordre p.13/14

CREPA p.15

MAeB p.16

**Hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) / Clos Saint-Martin, Rennes**  
Architecte : Yves-Marie MAURER

Inauguré au mois de juin, l'établissement vient de recevoir le premier prix du concours organisé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).



## POUR UNE RENTRÉE SOLITAIRE OU SOLIDAIRE ?

Pour sa part l'Ordre des Architectes de Bretagne a déjà choisi.

Pour sortir les Architectes Bretons de l'isolement de leurs agences, nous nous sommes attachés, au cours de ces derniers mois, à créer et renforcer les liens qui unissent chacun des 1119 d'entre eux.

À cet égard, fort du succès rencontré, les 18/20 se poursuivent cet automne et offrent l'occasion d'une rencontre mensuelle autour d'un thème ou de préoccupations professionnelles.

De même, le mois de juillet a vu naître l'inter-région qui rassemble les conseils régionaux de Haute Normandie, Basse Normandie et Bretagne.

C'est l'occasion d'échanger sur les actions menées par les régions, d'en mesurer l'intérêt et l'efficacité, mais aussi de mutualiser certains moyens mis en œuvre à l'adresse de la profession.

Lors de nos réunions départementales nous n'avons cessé d'appeler de nos vœux la création d'un syndicat professionnel en Bretagne, c'est chose faite !

Nous saluons la naissance le 19 septembre 2012 du Syndicat des Architectes de Bretagne affilié à l'UNSAFA.

Cette solidarité voulue, vous l'avez largement incarnée en répondant nombreux à l'enquête menée en juillet. Elle nous offre d'ores et déjà une cartographie de notre activité professionnelle en Bretagne.

Elle se poursuit actuellement par une série d'entretiens avec nos confrères mais aussi avec nos commanditaires ce, pour mieux se connaître, se faire connaître.

Ainsi notre profession sera dotée d'un outil capable d'exprimer à la société civile et politique l'organisation de notre profession sur le territoire Régional et d'affirmer son rôle singulier dans l'aménagement de notre cadre de vie.

Nous poursuivrons cet automne toutes les actions qui rassemblent les Architectes et favorisent la rencontre, l'échange et le dialogue.

Le 20 octobre prochain la Maison d'Architecture de Bretagne présente la XX<sup>e</sup> édition du Prix Architecture Bretagne à Lorient.

Le Conseil de l'Ordre de Bretagne se joint à cette manifestation, désormais annuelle, pour réunir les délégués départementaux. Ces derniers pourront maintenant porter notre voix dans les nombreuses instances départementales qui recherchent notre avis, nos conseils et nos regards d'experts.

Ce sera pour nous l'occasion d'accueillir nos nouveaux confrères qui viendront prêter serment devant la profession rassemblée ce jour là .

Votre présence, que nous souhaitons massive, sera l'occasion pour vous, d'exprimer l'union de notre profession d'excellence, exigeante et responsable, autant de conditions nécessaires pour garantir sa mission d'intérêt public portée par la Loi du 3 janvier 1977.

Nous vous y attendons très nombreux.

**Pierre-Emmanuel LE PRISE** Secrétaire général

**Francis BOYER** Vice président, en charge du Morbihan

EDITO

2



## → HOMMAGE À PHILIPPE DELVAUX

Étienne TOMMY MARTIN et ses collaborateurs ont le regret de vous faire part du décès de Philippe DELVAUX, architecte, survenu le 27 juillet 2012 à l'âge de 62 ans. Ses obsèques ont été célébrées à l'église de LA CLARTÉ à PERROS-GUIREC le 02 août 2012.

Philippe DELVAUX s'était associé à Michel ROHNER au début des années 1980 au sein de l'Agence ROHNER-DELVAUX, devenue l'agence DELVAUX-TOMMY MARTIN depuis 2006 ; il avait pris sa retraite en juillet 2011.

Il restera de Philippe DELVAUX les nombreux bâtiments qu'il a érigés dans notre région et le souvenir d'un homme courtois, discret, cultivé, soucieux du travail accompli dans les règles de l'art.

Vous qui l'avez connu ou rencontré sur les chantiers, lors de réunions, d'inaugurations, nous vous remercions d'avoir une pensée pour lui.

HOMMAGE

3



## → DISCOURS DE LA MAeB

Chères consœurs, chers confrères

Dans le cadre nouveau programme de la MAeB présenté en octobre dernier, il s'agit cette année, tout d'abord de gérer le nouvel espace d'accueil pour notre Maison de l'Architecture, et de recruter un responsable, en charge de la direction et de l'animation de la MAeB. Un poste nécessaire et indispensable pour soulager une équipe responsable, largement sollicitée par les nombreuses actions engagées et en développement de la MAeB. Nous avons également la nécessité d'asseoir les actions qu'initient, avec un enthousiasme encourageant, les différentes plateformes délocalisées sur l'ensemble de la Bretagne : Saint-Brieuc, Lannion, Brest, Quimper, Lorient, Vannes et Rennes. La liste n'est pas exhaustive, et nous accueillerons avec un vif intérêt toute initiative nouvelle que vous voudrez bien nous manifester. Notre objectif est bien de mobiliser autour des membres de la MAeB, un débat permanent sur l'architecture, sur l'aménagement et l'urbanisme, sur l'environnement et le paysage. Une action commune et partagée aux côtés des CAUE et des conseils en architecture.

L'ensemble de nos partenaires institutionnels ont salué notre projet et ils ont décidé de nous accompagner tout au long de ce premier cycle triennal qui devient donc, notre format de référence. En plus des fonds publics, nos partenaires privés, issus du monde économique et industriel assurent la seconde part de notre budget. Leur présence à nos côtés est essentielle pour permettre à notre Maison de fonctionner.

Les moyens supplémentaires que nous avons pu rassembler sont bien évidemment directement proportionnels aux nouveaux enjeux, qui exigent de notre part une implication de plus en plus exigeante pour nous permettre de tenir nos engagements.

Les architectes bénéficient bien évidemment directement des actions de la Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne, et pourtant, la profession est bien loin d'assurer sa quote-part au fonctionnement de la MAeB. 142 architectes cotisent à la MAeB pour 1118 architectes inscrits au tableau de l'Ordre régional.

Je m'adresse à vous tous pour vous expliquer que la MAeB est fragile. Son existence est, bien malgré nous, suspendue à la bonne volonté de nos partenaires, qui peuvent aujourd'hui mais qui ne pourront peut-être plus le faire demain, décider de nous octroyer les budgets qui nous permettent les moyens de nos actions. Ils sont lucides, et ils sont les premiers à s'inquiéter de ne pas voir la 3ème part de financement mieux investie par la profession. Je vous rappelle que votre cotisation bénéficiera de la réduction d'impôt pour dons effectués au profit d'organismes d'intérêt général. Une composante à considérer de près quand vous saurez que, pour les architectes exerçant individuellement, vous nous adressez un règlement de 60 €, il vous en coûte 20 €\* de déboursé, pour une agence libérale, et quand vous nous adressez un règlement de 200 €, pour une agence libérale, il vous en coûte 70 €\* de déboursé et pour une société, il vous en coûte 80 €\* de déboursé.

Nous avons vraiment besoin de vous, j'en appelle à tous et à chacun d'entre vous. C'est ainsi grâce à vous tous que la MAeB pourra accéder à l'assurance dont nous avons besoin, afin de mener en toute confiance ses missions.

Moi-même, et toute l'équipe à mes côtés, nous vous remercions par avance, et bien sûr nous comptons sur votre présence nombreuse à notre rendez-vous de Lorient le 20 octobre prochain, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du Prix Architecture Bretagne.

Kenavo, et à bientôt !

Xavier FRAUD

Président de la MAeB

ACTU

4

\*Estimation du coût réel de la cotisation après impôt, calculée sur les revenus moyens des architectes.



## → APPEL À CANDIDATURES

### CRÉATION D'UN RECUEIL DES ARCHITECTES INTERVENANT EN MAISONS INDIVIDUELLES

L'Ordre des Architectes de Bretagne lance un appel à candidature en vue de la création d'un répertoire rassemblant les architectes souhaitant présenter leurs références dans le domaine de la MAISON INDIVIDUELLE.

Suite aux nombreuses sollicitations de particuliers désireux de connaître les architectes de leur région susceptibles d'intervenir pour leur projet de construction ou d'extension de maison, il est apparu nécessaire de proposer un recueil regroupant les architectes travaillant (ou souhaitant exercer) dans le domaine de l'habitat individuel.

#### → De quoi s'agit-il ?

- Un fichier sera constitué des contributions volontaires des architectes inscrits au Tableau en Bretagne (maxi 3 par architecte).
- Ces contributions sont matérialisées sous forme de fiches format pdf, à adresser au Conseil régional de l'Ordre des Architectes (CROA) de Bretagne.
- Ces fiches seront éditées et constitueront le corps d'un livret qui sera consultable à l'Ordre, dans les CAUE et les STAP du territoire Breton, ainsi que dans les salons où l'Ordre est présent (voir revue n° 17, page 5)
- Ce fichier sera également disponible en ligne, sur le site de l'Ordre notamment.  
<http://www.architectes.org>

#### → Comment procéder ?

Chaque architecte ou société d'architecture, intéressé/e par cette démarche doit envoyer son fichier ou ses fichiers (au nombre de 3 maxi par architecte), en respectant la trame en cours d'élaboration.

#### → Plus d'infos à suivre par mail dans les prochaines semaines.

**Sophie KERANGUYADER**

Responsable Administrative



#### ORDRE DES ARCHITECTES DE BRETAGNE

1, rue Marie Alizon - BP 70248 - 35102 Rennes Cedex 3  
Tèl. : 02 99 79 12 00 - Fax : 02 99 79 11 19  
Email : [ordre.architectes.bretagne@wanadoo.fr](mailto:ordre.architectes.bretagne@wanadoo.fr) - Site : [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

**Horaires d'ouverture au public (sur rendez-vous en dehors de ces horaires) :**  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30  
Accueil téléphonique l'après midi uniquement

**Pôle juridique Bretagne, Basse Normandie, Haute Normandie :** Justine DEWILDE  
Consultation par mail à : [ordre.architectes.bretagne@wanadoo.fr](mailto:ordre.architectes.bretagne@wanadoo.fr)  
Préciser "QUESTION JURIDIQUE" en objet

ACTU

57



## → CALCUL DU COUT HORAIRE DE L'AGENCE

Sachant le temps passé à travailler pour l'ensemble des affaires, une fois déduites les heures de travail administratif interne, par essence non directement facturable, combien chaque heure doit-elle être vendue pour atteindre un niveau de revenus donnés (BNC ou « équivalent salaire », salaire) ?

<http://www.architectes.org>

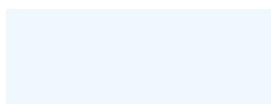
→exercer la profession

→outils-et-documents

→documents-a-telecharger

→methode-de-calcul-du-prix-horaire-de-l-agence

===> une méthode simple de calcul du coût du prix horaire + un tableau de calcul



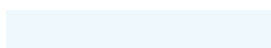
## → NOUVEAU SUR LE SITE DE L'ORDRE

<http://www.architectes.org/exercer-la-profession>

- Guide des sociétés d'architecture (juillet 2012)

- Contrat pour maison individuelle (juin 2012)

- Guide du contrat « Maison individuelle » à l'attention des architectes (juin 2012)



## → CIPAV

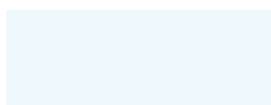
Vous êtes nombreux à nous contacter pour nous confier les soucis que vous rencontrez avec la CIPAV.

Je vous rappelle les coordonnées de votre médiateur :

**Jean-Pierre ESPAGNE** (architecte, administrateur et médiateur de la CIPAV)

CONTACT : [j-p.espagne@architectes.org](mailto:j-p.espagne@architectes.org) - 06 77 74 16 17

N'oubliez pas d'indiquer clairement les adresses et numéro de téléphone où l'on peut vous joindre.



## → OBSERVATOIRE MARCHÉS PUBLICS

« Objet : procédure adaptée relative au marchés de maîtrise d'œuvre, pour l'extension et la restructuration partielle du groupe scolaire à CORAY.

Monsieur le Président de l'Ordre des Architectes de Bretagne,

Par votre courrier du 7 septembre dernier, dans le cadre de la consultation citée en objet, publiée le 30 juillet, vous me faites part d'un certain nombre d'incohérences et d'irrégularités dans la définition des missions et sur la pondération des critères de sélection qui diffère entre l'avis d'appel public à concurrence et l'acte d'engagement.

J'ai pris note de vos observations et vous informe qu'une nouvelle annonce sera publiée, en tenant compte de vos remarques, dans les semaines à venir.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire de Coray

**Jean René JONCOUR** »

Pour nous faire suivre les AAPC que vous jugez douteux :

<http://www.architectes.org/actualites/aapc-douteux>



## → SIGNATURE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

En vertu de l'article 15 de la loi n° 77-2 du 3 Janvier 1977 sur l'Architecture, (« TOUT PROJET ARCHITECTURAL DOIT COMPORTER LA SIGNATURE DE TOUS LES ARCHITECTES QUI ONT CONTRIBUÉ A SON ELABORATION ») l'architecte doit établir et signer le projet architectural et donc tous les documents qui le composent.

Il doit donc apposer sa signature et son cachet sur le formulaire de demande ainsi que sur toutes les pièces qui constituent le projet architectural.

L'absence de signature de l'architecte pour une demande de permis dont le projet est soumis à la loi n° 77\_2 du 3 Janvier 1977 sur l'Architecture, doit faire l'objet par le service instructeur d'une demande d'information manquante pour compléter le dossier.

On peut donc en déduire que tout projet qui n'a pas été élaboré par un architecte ne peut comporter la signature d'un architecte. Ou à être requalifiée en signature de complaisance.



## → LA FIN DE LA MISSION DE L'ARCHITECTE

### **Quand la mission complète de maîtrise d'œuvre prend t'elle fin ?**

La mission complète de maîtrise d'œuvre prend fin à la réception sans réserve des travaux, ou à la levée des réserves émises lors de la réception.

Toute préconisation ou tout suivi de travaux par le maître d'œuvre, après la fin des opérations de réception des travaux, constituent une nouvelle mission qui doit faire l'objet d'un accord écrit et préalable (avenant ou nouveau contrat) et qui doit être assurée.

Pour ce qui est du contenu des opérations de réception, voir l'article G 3-8 du CCG du contrat type de l'Ordre du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### **Que doit faire le maître d'œuvre lorsqu'il est sollicité par le maître d'ouvrage pendant la période de garantie de parfait achèvement ?**

La garantie de parfait achèvement est due par les seuls entrepreneurs, pendant un délai d'un an à compter de la réception des travaux. Elle porte sur tous les désordres, soit signalés lors de la réception des travaux (en cas de réception avec réserves), soit révélés pendant ce délai d'un an.

Le cas échéant, pendant l'année de garantie de parfait achèvement, l'architecte doit :

- **suivre** le déroulement des reprises liées aux réserves formulées à la réception, et constater la levée de ces réserves en présence du maître d'ouvrage et des entrepreneurs concernés (fin de la mission de maîtrise d'œuvre);
- **examiner** les désordres signalés par le maître d'ouvrage, et révélés après la réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement. Concrètement, cet examen a pour objet de permettre de distinguer les désordres qui n'ont aucun caractère de gravité, de ceux qui relèvent de la responsabilité décennale et qui doivent donner lieu à l'intervention des assureurs.

Pour la reprise des désordres, l'architecte invite le maître d'ouvrage à faire intervenir le ou les entrepreneurs concernés et, lorsque ces désordres relèvent de la responsabilité décennale, les assureurs concernées (de dommages à l'ouvrage ou de responsabilité décennale)

En toute hypothèse, l'architecte doit, dans le cadre de son examen, s'interdire toute préconisation ou tout suivi de travaux, qui constitueraient une nouvelle mission.

Même si la réglementation ne prévoit pas expressément un tel examen que pour les travaux publics (décret du 29 novembre 1993 d'application de la loi MOP), l'architecte ne peut, dans la pratique, que se comporter de façon similaire en matière de travaux privés.

## → LES GROUPEMENTS SOLIDAIRES ET LE RÔLE DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

La solidarité d'un groupement comporte d'importantes conséquences qu'il convient de bien appréhender avant de s'engager sous cette forme.

Selon l'article 51-I du code des marchés publics « le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché ».

Ainsi la défaillance de l'un des membres du groupement implique que chaque membre doit pallier à sa défaillance, ce rôle étant naturellement dévolu au mandataire.

Les répartitions des missions au sein d'un groupement doivent être clairement définies et réparties dans le cadre d'une convention de cotraitance entre les membres du groupement. Cette convention ne doit pas se contenter d'une grille de répartition des honoraires mais également de la définition précise de la mission de chacun dans l'exécution du marché.

Le contrat de maîtrise d'œuvre prévoit les relations contractuelles entre le maître d'ouvrage public et les titulaires du contrat mais ne règle pas les relations des cotraitants entre eux, notamment en terme de responsabilité. En cas de litige il est primordial de prévoir contractuellement les missions de chacun et les conséquences d'une éventuelle défaillance.

Cette répartition de missions doit figurer dans l'acte d'engagement ou y être annexée afin d'être opposable au maître d'ouvrage. Il existe une convention type de cotraitance téléchargeable sur le site de l'ordre, cette convention pouvant tout à fait être utilisée dans le cadre d'un marché privé.

L'intérêt de cette convention est également de prévoir les modalités de révocation d'un membre du groupement ou de mandataire et de prévoir quels sont les cas de défaillance. Cela permet une réaction très rapide en cas de défaillance de l'un des membres, afin d'éviter notamment des pénalités de retard conséquentes.

## → UN ARCHITECTE SALARIÉ PEUT-IL UTILISER LES RÉFÉRENCES ACQUISES CHEZ SON ANCIEN EMPLOYEUR ?

L'utilisation des références acquises chez son ancien employeur afin de faire valoir son expérience professionnelle est à manier avec précaution afin d'éviter tout litige éventuel.

Les difficultés juridiques sont notamment créées par l'impossibilité d'identifier l'auteur du projet architectural lorsqu'il s'agit d'une œuvre collective.

En effet, l'architecte salarié qui a contribué à la création d'une œuvre architecturale collective n'est pas titulaire des droits d'auteur en découlant car celle-ci est réputée appartenir à la personne sous le nom duquel elle est divulguée.

Selon l'article L 113-2 du Code de la propriété intellectuelle : « Est dite collective l'œuvre créée sur l'initiative d'une personne physique ou morale qui l'édite, la publie et la divulgue sous sa direction et son nom et dans laquelle la contribution personnelle des divers auteurs participant à son élaboration se fond dans l'ensemble en vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun d'eux un droit distinct sur l'ensemble réalisé ».

Il faut donc solliciter l'autorisation de l'ancien employeur pour faire état de ses références professionnelles acquises chez celui-ci.

Concrètement, cette autorisation est matérialisée par un certificat prévu à l'article 45 du Code des devoirs professionnels lequel précise que « l'architecte salarié peut faire état des références acquises chez son employeur après avoir obtenu un certificat de celui-ci. Le certificat précise la part apportée par l'architecte salarié à l'accomplissement des missions auxquelles il a collaboré ».

Toutefois ce certificat n'emporte pas le droit de reproduire les projets car le droit de reproduction d'une œuvre architecturale est soumis à une autorisation particulière (cession du droit patrimonial de reproduction de l'œuvre)

En outre, chaque projet doit faire l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction du degré de contribution de l'architecte salarié à la création de l'œuvre architecturale.



## ➤ Côtes d'Armor (22)

### BROONS

**M.O. : Conseil Général des Côtes d'Armor**

→Construction d'un collège HQE basse consommation pour 600 élèves

Membre du jury désigné par l'Ordre : F. Gesland  
Equipes retenues : Dietrich Untertriffler Architekten (Autriche) - Nunc Architectes (22) - Mostini/Mostini (29)

**Lauréat : DIETRICH UNTERTRIFFALER ARCHITEKTEN**

### LOUDÉAC

**M.O. : SEMAEB**

→Rénovation internat Lycée Fulgence Bienvenue  
Membres du jury désignés par l'Ordre : A. Loussouarn-Guélou - F. Voisin  
Equipes retenues : D. Bonnot (22) - L. Dunet (22) - A. Pellerin (35)

**Lauréat : A. PELLERIN**

## ➤ Finistère (29)

### LE FAOU

**M.O. : SAFI**

Développement et reconstruction du Domaine de Menez-Meur à Hanvec

Membres du jury désignés par l'Ordre : L. Crosland - R. Follezou - M. Baa

Equipes retenues : Sarl Trois Architectes (29) - M. Grignou (29) - Atelier Philippe Madec (75)

**Lauréat : M. GRIGNOU**

### BRIEC

**M.O. : EHPAD**

→Extension et réaménagement

Membres du jury désignés par l'Ordre : M. Rigourd - R. Rivasseau - G. Silva Nicoletti

Equipes retenues : Roulleau (44) - Archipole (29) - Sénéchal (29)

**Lauréat : ex oequo SENECHAL & ROULLEAU**

### BANNALEC

**M.O. : SAFI**

→Construction d'une maison de l'enfance

Membre du jury désigné par l'Ordre : J.B. Robert  
Equipes retenues : Cabinet d'architecture Debard/David/Le Cornec (56) - B. Menguy (56) - M. Grignou (29)

**Lauréat : CABINET D'ARCHITECTURE DEBARD/DAVID/LE CORNEC**

### PLOUGOURVEST

**M.O. : A2MO**

→Restructuration/Extension de la maison de retraite

Membres du jury désignés par l'Ordre : C. Sérafinski - T. Cadio

Equipes retenues : H. Bleher (56) - Dormoy (75) - Ad Quatio (75)

**Lauréat : AD QUATIO**

### POULDREUZIC

**M.O. : Communauté de Communes**

→Restructuration/Extension EHPAD

Membres du jury désignés par l'Ordre : J.F. Gallienne - H. Launay

Equipes retenues : Toury/Vallet (75) - Ad Quatio (75) - F. Renier (35)

**Lauréat : TOURY/VALLET**

### DOUARNENEZ

**M.O. : Mairie**

Centre nautique

Membres du jury désignés par l'Ordre : C. Proux - K. Sakda - J.B. Robert  
Equipes retenues : N. Lawrie (29) - M. Grignou (29) - Atelier Nord/Sud (75)

**Lauréat : ATELIER NORD/SUD**

### BREST

**M.O. : Mairie**

→Réalisation d'une médiathèque

Membre du jury désigné par l'Ordre : J.F. Colleu

Equipes retenues : Atelier Novembre (75) - Canal Architecture (75) - Flint (33)

**Lauréat : CANAL ARCHITECTURE**

### DOUARNENEZ

**M.O. : Communauté de communes**

→Construction d'une structure multi accueil de la petite enfance à Doarnenez

Membre du jury désigné par l'Ordre : J.P. Renault  
Equipes retenues : P. Fauquet (29) - M. Grignou (29) - Vignault & Faure (44)

**Lauréat : VIGNAULT & FAURE**

## ➤ Ille et Vilaine (35)

### RENNES

**M.O. : Conseil Général**

→Création d'un centre d'incendie et de secours Rennes Sud

Membres du jury désignés par l'Ordre : I. Ricupero-Henry - S. Pouget - T. Rubin

Equipes retenues : Barre/Lambot (44) - J.F. Carlo (35) - V. Treguer

**Lauréat : V. TREGUER**

### SAINT-MALO

**M.O. : SEMAEB**

→Construction lycée professionnel maritime

Membres du jury désignés par l'Ordre : E. Maurand - G. Garrec

Equipes retenues : P. Brulé (29) - Air Architecture (75) - Liard & Tanguy (35)

**Lauréat : LIARD & TANGUY**

### RENNES

**M.O. : SEMAEB**

→Construction d'un espace culturel mutualisé (Lycées Joliot-Curie & Chateaubriand)

Membres du jury désignés par l'Ordre : C. Charrier - O. Samzun

Equipes retenues : I. Hiault (35) - P. Brulé (29) - Robert & Sur (22)

**Lauréat : ROBERT & SUR**

### ST GILLES

**M.O. : Mairie**

→Construction d'une nouvelle mairie

Membre du jury désigné par l'Ordre : N. Coquard  
Equipes retenues : P. Loyer (35) - J.F. Golhen (35) - DLW (44)

**Lauréat : DLW**

### BECHEREL

**M.O. : A2MO**

→Restructuration de l'EHPAD « la Vallée »

Membre du jury désigné par l'Ordre : R. Follezou  
Equipes retenues : F. Renier - Parent/Rachdi (44) - Archipole (29)  
Architecture Plurielle (35)

**Lauréat : PARENT/RACHDI**

### JANZÉ

**M.O. : Mairie**

→Réalisation d'une salle polyvalente à vocation culturelle

Membres du jury désignés par l'Ordre : I. Ricupero-Henry - C. Bettremieux  
Equipes retenues : J.P. Le Borgne (35) - Deesse 23 (44) - Forma 6 (44)

**Lauréat : J.P. LE BORGNE**

## ➤ Morbihan (56)

### ST AVÉ

**M.O. : EPSM**

→Construction d'une extension et le réaménagement d'une unité fermée « Platanes » de 29 lits

Membres du jury désignés par l'Ordre : M.A. Charrier - P. Gumiaux

Equipes retenues : F. Renier (35) - F. Boyer (56) - Liard & Tanguy (35)

**Lauréat : F. RENIER**

### ARRADON

**M.O. : EADM**

→Réaménagement des espaces publics du centre bourg

Membre du jury désigné par l'Ordre : A. Loussouarn-Guélou

Equipes retenues : Mutabilis (75) - R. Desormeaux (35) - Magnum (44) - Enet Dolowy

**Lauréat : R. DESORMEAUX paysagiste**

### HENNEBONT

**M.O. : Mairie**

→Restructuration du groupe scolaire du Talhouet

Membres du jury désignés par l'Ordre : C. Geffroy - I. Hiault - T. Pousset - F. Lenormand

Equipes retenues : Meta (35) - Drodolot Architectes (44) - P. Sinquin (56) - Guinée/Potin (44)

**Lauréat : P. SINQUIN**



© DDL Architectes

## → MAISON DE L'ENFANCE (BANNALEC)

### MAÎTRE D'OUVRAGE

**COCOPAQ** (Communauté des Communes du Pays de Quimperlé)

MAÎTRISE D'OUVRAGE MANDATAIRE  
**SAFI**

### LAURÉAT

**DDL Architectes (56)**

SURFACE : 1468 m<sup>2</sup>

COÛT DU PROJET : 2 180 000 € HT

### ÉQUIPE

-**DDL architectes**

-**Racine Carrée économiste**

-**Evain BET structure**

-**Gueguen Perennou BET fluides**

-**JLBI acoustique**

La parcelle réservée pour accueillir la future maison de l'enfance se situe au cœur du tissu pavillonnaire de la commune, non loin du centre et à proximité du groupe scolaire installé de l'autre côté de la rue du Trévoux.

La dénivellation est faible, l'accès à la parcelle est située à l'est, la grande longueur de celle-ci s'oriente dès lors nord-sud, ce qui, est un atout pour l'utilisation des apports calorifiques dans la conception du bâtiment et détermine la position des aires de jeux extérieurs au sud et à l'ouest du terrain.

Le maître d'ouvrage a souhaité un accès unique pour cet équipement qui accueillera par moment un nombre important d'enfants pour le CLSH notamment. Dès lors l'entrée est généreuse, elle se prolonge par un hall assurant l'accès aux 3 entités du programme à savoir la crèche, le CLSH et le service de restauration.

### Volumes et matières

Installée sur ce qui est une grande prairie aujourd'hui, la maison de l'enfance affirme sa présence par un formalisme d'une grande simplicité dans la forme et le choix des matériaux. Il s'agit d'un équipement public, et sa vocation d'être au service du public se traduit par cette manière d'être à part dans le tissu urbain mais sans particularisme ostentatoire.

Le bâtiment se présente avec une texture mono matière, le bois, installé en tasseautage vertical, et sous la forme d'une grande plaque flottant au dessus du sol formant pare soleil et préau en fonction du retrait plus ou moins important des façades. Au dessus de cette plaque, quelques boîtes émergent pour à la fois,

donner de la hauteur sous plafond à certaines salles comme la salle polyvalente ou la salle à manger et laisser pénétrer une lumière zénithale éclairant les zones éloignées des façades.

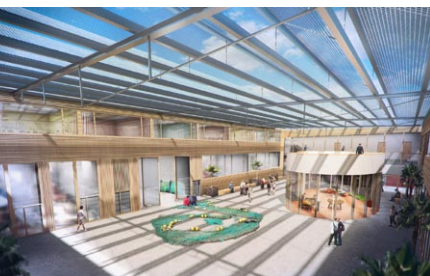
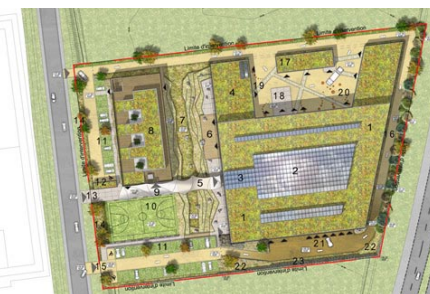
Sobre dans écriture intérieure, la maison de l'enfance offre une image bien plus complexe et colorée à l'intérieur. Un soin particulier sera apporté au traitement des plafonds qui recevront des faux plafonds acoustiques partiels laissant lisible la sous face des planchers de la terrasse et les réseaux de ventilations.

### Traitement des espaces extérieurs

Dans les limites qui lui sont imposées, la maison de l'enfance émerge au milieu d'espaces travaillés à l'échelle des enfants. Les limites des cours/jardins installées au sud et à l'ouest sont bordées de barrières en ganivelles et de haies taillées. La pelouse et le bitume se jouxtent dans une danse sinusoïdale dans laquelle s'inscrivent des cercles colorés de résine sur lesquels les enfants joueront en toute sécurité. Un léger dénivelé du terrain vers l'ouest, permet d'inscrire quelques gradins dessinant un théâtre de verdure pour des spectacles en plein air. Peu ou pas d'arbres de haute tige, dans la mesure où la commune envisage de réaliser un parc en limite ouest du site

Côté parking, le nombre de places imposées laisse peu de place au végétal. La haie bocagère conservée, le sol stabilisé, l'absence de bordures de trottoirs construisent un parvis qui en l'absence des voitures en font un jardin minéral en parfaite harmonie avec le futur équipement.

10



© LIARD & TANGUY

## → LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME (ST-MALO)

MAÎTRE D'OUVRAGE  
**CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE**

MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE  
**SEMEAB**

LAURÉAT  
**LIARD & TANGUY (35)**

SURFACE : **6046 m<sup>2</sup> SU**

COÛT DU PROJET : **13 500 000 € HT**  
soit **16 146 000 € TTC**

ÉQUIPE

**-LIARD & TANGUY** architectes D.P.L.G  
**-Cabinet BAGOT** économiste  
**-BETEREM INGENIERIE** études fluides + SSI

**-Cabinet AFCE** études environnemental  
**-B3I** études VRD  
**-L.COÛASNON** études paysagiste  
**-Cabinet ALHYANGE** études acoustique  
**-Cabinet ARC** études VDI  
**-Cabinet KEGIN INGENIERIE** études cuisine

### Le parti architectural

Conçu suivant un concept architectural et environnemental « alternatif », ce projet n'est pas une affaire de style mais une réflexion dense sur l'organisation de la vie collective au sein d'un lycée, tout en étant ouvert à tous les apports de la modernité, esthétique contemporaine, technologie, écologie et développement durable.

Le résultat de cette réflexion nous a amené à concevoir une construction où règne un climat intérieur agréable en été comme en hiver sans système de chauffage/climatisation conventionnel, extrêmement économique à l'usage et sans entretien.

### Une approche fonctionnelle et environnementale

D'un point de vue urbanistique, une voie de service et accès pompier encercle toute la parcelle, libérant un flot entièrement piéton. Les parkings, voitures ou deux roues, placés en bordure du site, évitant les croisements des flux. L'aire de service des véhicules de services se trouve en contrebas du lycée, à l'écart des flux piétons et stationnements. Ce positionnement offre une totale sécurité.

De plus, ce nouveau lycée maritime est implanté de manière à délimiter un espace protégé des nuisances dues à la circulation d'un axe bordant la parcelle à l'Est.

Divisé en deux bâtiments : un internat et un externat, ce nouveau lycée maritime obtient une consommation de chauffage annuelle inférieure à 10 kWh/m<sup>2</sup>, grâce à une combinaison de mesures bioclimatiques et d'un concept thermique performant.

Le bâtiment internat fonctionnant en totale autonomie se situe en bordure de rue. Il se forme sur trois niveaux, le dernier accueillant des logements de

fonction. Sa compacité ainsi que la désolidarisation des escaliers métalliques et des cages d'ascenseurs du reste de l'internat, supprimant ainsi les problèmes de ponts thermiques et de désenfumage, permettent une efficacité thermique optimale. Un mail piéton abrité sous des structures tendues liaisonne l'entrée de l'internat au parvis du lycée et du réfectoire.

L'externat quant à lui se forme sur deux niveaux, en figure fermée. Il offre ainsi une continuité des cheminements intérieurs aux élèves, enseignants et personnel administratif, minimisant les distances d'un point à un autre.

Le lycée abrite en son cœur, une cour atrium, à l'abri des intempéries et des vents dominants, recouverte d'une verrière photovoltaïque. Cette cour atrium, permettant un apport lumineux conséquent à l'ensemble du bâtiment, offre aussi un espace non chauffé mais tempéré toute l'année.

Dans ce vaste espace se situe le foyer des élèves, lieu de vie et de convivialité.

Les différentes ailes du bâtiment se partagent au Sud, les locaux d'enseignements silencieux et locaux enseignants, au Nord, les locaux de l'enseignement technique, plus bruyant, ouvert sur la cour de service, à l'Est une Halle Atelier desservant les différents vestiaires, et à l'Ouest toutes les activités autres que l'enseignement, tel le pôle restauration accessible depuis le parvis et le hall d'accueil, ainsi que l'administration qui domine l'ensemble du site.

L'ensemble de ces bâtiments se tournent donc vers une énergie positive, vers un respect de l'environnement des usagers, tout en utilisant un maximum de matériaux recyclables.

11

Pensez à nous déclarer vos changements d'adresse, de numéro de téléphone, de statuts... pour nous permettre de tenir le tableau à jour sur le site :

<http://www.architectes.org/annuaire-des-architectes/l-annuaire-des-architectes>

## → TABLEAU DE L'ORDRE

**Au cours des 3 derniers mois, le Tableau de l'Ordre des architectes de Bretagne a enregistré les modifications suivantes :**

### INCRPTIONS

#### \* en qualité d'architecte

Oscar INFANTE, diplômé de l'École d'Architecture de Lille, exercice : libéral à Marseille (13), réinscription : inscrit au CROA de Bretagne du 17/10/98 au 15/03/05 (radié pour défaut d'assurance professionnelle + adresse inconnue)  
Aude LE BAIL, diplômée de l'École d'Architecture de Bretagne, exercice : libéral à Bécherel (35),  
Armand CUNY, diplômé de l'École d'Architecture de Paris-Malaquais (DEA + HMONP), exercice : libéral à La Trinité sur Mer (56)  
Anne RUBIN, diplômée de l'École d'Architecture de Nantes, exercice : associée à Tonquédec (22)  
Aude DE LESQUEN, diplômée de l'École d'Architecture de Versailles, exercice : libéral à Dol de Bretagne (35)  
Gaël MÉRIADÉC, diplômé de l'École d'Architecture de Nantes, exercice : associé à Plérin (22)  
Anne DEPRET, diplômée de l'École d'Architecture de Bretagne, exercice : associée à Pleurtuit (35),  
Yannick SEVENO, diplômé de l'École d'Architecture de Nantes (DEA + HMONP), exercice : libéral à Lorient (56)  
Hugo CARVALHO, diplômé de l'Université de Lusiada (Portugal), exercice : libéral à Lorient (56)

#### \* en qualité d'architecte, suite à transfert

Philippe PERON, architecte à Cléguerec (56), précédemment à Orvault (44) - Transférée du CROA des Pays de Loire, exercice : libéral  
Blandine HOUSSAIS DE WAZIÈRES, architecte à La Roche Derrien (22), précédemment à Paris 10<sup>e</sup> - Transférée du CROA d'Ile de France, exercice : associée  
Kathy PAZUR GOURVENNEC, architecte à La Chapelle des Fougeretz (35), précédemment à Paris 10<sup>e</sup> - Transférée du CROA des Pays de Loire, exercice : salarié EADM

#### \* autorisation pour une prestation de service en Bretagne

Dominik BUXTORF (pour la société d'Architecture ARCHITRAM), architecte à Renens (Suisse), pour la conception architecturale de stations de métro à Rennes

#### \* société d'architecture

Sarl « D S » à Séné (56) - Associé architecte : Régis Dallier  
Sarl « BATIS CONCEPT » à Pleudihen sur Rance (22) - Associé architecte : Christophe Girard - Autre associé : Gilles Royer  
Eurl « anArchitecte » à Perros-Guirec (22) - Associée architecte : Anaïs Nicolas  
Sarl « FRENCH URBAN STUDIO » à Vannes (56) - Associé architecte : Julien Veyron - Autre associée : Madalena Beloti  
Sarl « Atelier RUBIN Associés » à Tonquédec (22) - Associés architectes : Tangi Rubin, Anne Rubin - Autre associé : Frédéric Arzul  
Sarl « NUNC Architectes Bretagne » à St-Brieuc (22) - Associés architectes : Valérie Huicq, Pierre Béout  
Sarl « Atelier AGM » à Plérin (22) - Associé architecte : Gaël Mériadec

### RADIATIONS

#### \* pour cessation d'activité

Carole DOUVILLE, architecte à Brest (29)  
Alban-Michel MORENO, architecte à Montrouge (92)  
Françoise GODET BOULESTREAU, architecte à Crozon (29)  
Michel PERRET, architecte à Paris 11<sup>e</sup>  
Sylvie CHABAIN, architecte à St-Brieuc (22)  
Marie-Hélène LE BOT, architecte à Brest : retraite  
Sarl « Société d'Architecture Yannick LEROY » à Hennebont (56) : liquidation judiciaire - Associé architecte : Yannick Leroy  
Sarl « Marie DUVAL Architecte » à Larmor Baden (56) : dissolution anticipée depuis le 29/12/11 - Associée architecte : Marie Duval  
Sarl « AAMP (Atelier d'Architecture Michel Perret) » à Vannes (56) : dissolution anticipée - Associé architecte : Michel Perret

#### \* suite à décès

Emmanuel BAUDOIN, architecte à Saint-Malo : décédé le 10 mai 2012  
Philippe LACHAUD, architecte à Quimper : décédé le 12 juillet 2012  
Philippe DELVAUX, architecte en retraite depuis juillet 2011, décédé le 27 juillet 2012

### RADIATION ADMINISTRATIVE POUR DÉFAUT DE MORALITÉ

Joseph CRANEVY, détenteur de récépissé à Vannes

### HONORARIAT

Philippe LACHAUD, architecte à Quimper



## AGENDA DE VOS CONSEILLERS

[www.architectes.org/actions-croa-bretagne](http://www.architectes.org/actions-croa-bretagne)

\*Les rendez-vous architectes sont des rendez-vous organisés soit à la demande du Conseil, soit celle de l'architecte, dans le cadre d'une demande de précision sur une pratique observée, d'une installation prévue, d'un litige, d'une conciliation, d'un besoin de conseil, d'accompagnement, etc.

### JUIN

- 01 QUEL ARCHITECTE POUR DEMAIN ? Réunion de travail avec Sciences Po Junior Conseil et le Comité de pilotage (Benoît GAUTIER, Francis BOYER, Pierre-Emmanuel LE PRISE, Cyril BETTREMIEUX, Nathalie SAUDRAY, Claude LE CORRE, Sébastien RITZENTHALER)
- 04 Permanence délocalisée à Vannes (Francis BOYER)
- 08 Commission Déontologie (contrôle liste de projets, dossiers de permis de construire, etc.)
- 08 Commission Communication (réalisation d'un book Maisons Individuelles, agendas 2013, salons 2013...)
- 11 RDV avec la Maison de l'Architecture en Bretagne pour échange sur la présence dans les salons
- 12 QUEL ARCHITECTE POUR DEMAIN ? réunion du Comité de pilotage
- 13 CAUE 56 - rencontre avec la directrice (Francis BOYER) et la Maison de l'Architecture de Bretagne
- 13 RDV avec le Rectorat pour préparation d'une convention d'échanges pour intervention d'architectes en cycle scolaire (Nathalie SAUDRAY)
- 14 RDV avec Relais Habitat 22 à Saint-Brieuc (Benoît GAUTIER)
- 15 RDV à la DDPP (Direction départementale de la Protection des Populations) pour point sur travaux en cours : sites internet abusifs, usurpation de titre, etc.
- 15 Commission Inscription
- 15 RDV avec Conseil Régional 35 pour projet de création d'une cellule observatoire Marchés Publics (Benoît GAUTIER)
- 20 Réunion de conciliation dans le cadre de la gestion d'un litige
- 21 RDV avec le CREPA pour projet de mise en ligne veille juridique
- 22 Réunion de conseil
- 22 QUEL ARCHITECTE POUR DEMAIN ? Réunion du comité de pilotage
- 28 Conférence des régions (rencontre bi-mensuelle des présidents de conseils régionaux de l'Ordre des architectes) (Benoît GAUTIER)
- 28 Commission nationale de contrôle des finances de l'institution (rencontre bi-mensuelle des trésoriers de CROA) (Cyril BETTREMIEUX)
- 28 RDV au Club de la Presse de Bretagne
- 29 Journée d'information à la DDTM 56 sur l'accessibilité, RT2012, réglementation termites

### JUILLET

- 02 RDV Commission Communication : projet de réalisation d'un book d'architectes MAISON INDIVIDUELLE
- 03 Conseil d'administration MAB (Céline ROCHE)
- 03 RDV préparation Salon VIVRE ET HABITER 2013
- 04 Réunion de travail au Conseil National : réflexion sur l'image de l'institution (message, présence, lisibilité...) (S.KERANGUYADER)
- 10 Rencontre à Bordeaux avec les élus du Conseil régional de l'Ordre des Architectes d'Aquitaine (environ 2100 inscrits) et l'A & CP (Architecture et Commande Publique)
- 13 Réunion de Bureau
- 13 QUEL ARCHITECTE POUR DEMAIN ? Réunion du comité de pilotage
- 19 RDV avec Xavier FRAUD, Président de la MAB (Benoît GAUTIER)
- 20 Réunion de Conseil, en présence de François ERLNBACH, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bretagne
- 20 18/20 sur la présence de l'Ordre à l'international
- 25 Réunion de travail au Conseil National : réflexion sur l'image de l'institution (message, présence, lisibilité...) (S.KERANGUYADER)
- 27 Rencontre à Rennes avec des représentants des conseils régionaux de l'Ordre des architectes de Pays de Loire, Haute Normandie et Basse Normandie

### AOUT

- 31 Réunion de Bureau

### SEPTEMBRE

- 04 Conseil d'administration de la MAB (Céline ROCHE)
- 05 Réunion avec intervenants en centre ancien de Rennes (Benoît GAUTIER)
- 06 RDV architecte\* pour accompagnement dans le cadre de difficultés économiques
- 07 Commission inscription
- 07 Commission communication
- 14 Réunion de Conseil
- 14 18/20 sur les nouvelles réglementations à suivre (RT2012, accessibilité...)
- 17 au 21 Semaine de jurys HMONP à l'ENSAB (avec un représentant de l'Ordre dans chaque jury)
- 27 Assemblée Générale du CREPA
- 28 Réunion de Bureau



→ **L'AGENDA EN PHOTOS**  
(Extraits)



→ **QUEL ARCHITECTE POUR DEMAIN ?  
RÉUNION DE TRAVAIL AVEC LE GROUPE  
DE SCIENCES PO JUNIOR CONSEIL**

en charge de l'étude sur la profession d'architecte en Bretagne : Christophe MICHAUD, Lucas VUILLEMIN-OLLIVIER et Antoine LEBOULANGER (voir page 3 de la revue 17, en ligne sur le site <http://www.architectes.org/actions-croa-bretagne>)

→ **10 JUILLET 2012 / BORDEAUX  
RENCONTRE**

avec le président de l'A&CP- Architecture et Commande Publique, et avec le Conseil régional de l'Ordre des Architectes d'Aquitaine



→ **20 JUILLET 2012 / RENNES  
18/20 « REPRÉSENTATION DE L'ORDRE  
DES ARCHITECTES FRANÇAIS  
À L'INTERNATIONAL »**

Albert DUBLER, Président de l'UIA (Union Internationale des Architectes) et Lionel DUNET, vice-président du CAE, Conseil des Architectes d'Europe



→ **27 JUILLET 2012 / RENNES  
RÉUNION INTER-RÉGION**

avec les Conseils régionaux de l'Ordre des architectes de Pays de Loire, Haute Normandie, Basse Normandie



## PRISE EN CHARGE DE VOS FORMATIONS

→ pour les salariés : [www.opcapl.com](http://www.opcapl.com)

→ pour les employeurs : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)

## Et vous que ferez-vous de votre budget formations 2012 ?

Date d'expiration :  
31 décembre !



**→ CREPA BRETAGNE**  
[www.crepa-formation.org](http://www.crepa-formation.org)

## → Nos cycles de formations du 2<sup>nd</sup> semestre 2012

**D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2012** : optimiser ses pratiques d'assistant(e)

## → Nos formations du 2<sup>nd</sup> semestre 2012

### OCTOBRE 2012

- 18 Les contrats de l'ordre
- 25 Simulation thermique dynamique
- 25 et 26 Accessibilité handicapés
- 26 Pathologies dans les bâtiments

### NOVEMBRE 2012

- 8 Le chantier... lieu permanent de communication et de négociation
- 9 AEU - Grenelle de l'urbanisme : quelles évolutions pour nos métiers ?
- 9 La rénovation : ateliers de mise en oeuvre
- 13, 14, 28 Revit perfectionnement
- 16 Mise en oeuvre de la RT 2012, Etude et conception d'une maison individuelle
- 20 Sketchup initiation
- 23 Les permis d'aménager
- 27 RÉGLEMENTATION AMIANTE : Rôles et responsabilité des donneurs d'ordres
- 29 Suivi technique de chantier d'une opération basse consommation

### DÉCEMBRE 2012

- 6, 7 Prise en main d' archiWIZARD©
- 11 Autocontrôle : thermographie et étanchéité à l'air
- 13 Sécurité incendie
- 14 Loi MOP et passation des marchés
- 18 Illustrator : illustrer ses plans

## → Nos rendez-vous interprofessionnels

### MERCREDI 24 OCTOBRE 2012 - RENNES

« RT 2012, SISMIQUE, ACOUSTIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE... : SACHEZ DÉCRYPTER  
LES RÉGLEMENTATIONS ! »

Le CREPA Bretagne vous invite à décrypter les derniers textes réglementaires en une journée !  
Vous êtes tous concernées par les réglementations, leurs applications et leurs interprétations.

Pour vous inscrire, découvrez le programme détaillé sur notre site internet [www.crepa-formation.org](http://www.crepa-formation.org)  
Renseignements complémentaires : 02 99 85 84 65



15

## MAEB

MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DES ESPACES EN BRETAGNE

1, rue Marie Alizon 35000 Rennes - Tél./fax 02 99 79 18 39

Email : ma.bretagne@orange.fr

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

[www.architecturebretagne.fr](http://www.architecturebretagne.fr)

### → FÊTE DE L'ARCHITECTURE 20 OCTOBRE 2012 - LORIENT



Le Prix Architecture Bretagne a 20 ans, tout comme la Maison de l'Architecture de Bretagne.

Le samedi 20 octobre prochain, à Lorient, la remise des Prix célébrera ce double anniversaire par une journée "architecture" et une soirée spéciale.

#### Au programme de cette journée :

- visite de l'hôpital du Scorff
- exposition Quelle ville pour demain ? Un nouveau PLU pour la ville de Lorient
- exposition Couper/Coller
- exposition 20 ans d'architecture en Bretagne, présentée par Daniel Le Couëdic
- prestation de serment des jeunes architectes
- remise des Prix Architecture Bretagne et des catalogues
- exposition du Prix Architecture Bretagne 2012

Retrouvez le programme complet sur

[www.architecturebretagne.fr](http://www.architecturebretagne.fr)